



Sculpture en Balade

La Mairie

84240 Grambois

☎ 0673371301

www.sculpture-balade.com

Dossier d'Inscription

Exposition de sculptures

« Sculpture en Balade »

Jardins du Château de Lauris

26 au 28 juin 2015



Sculpture en Balade

La Mairie

84240 Grambois

☎ 0673371301

www.sculpture-balade.com

Documents à fournir pour la participation :

- La fiche de renseignements datée et signée.
- Attestation d'assurance « responsabilité civile ».
- Si vous ne l'avez pas encore fait, un chèque d'un montant de 15€ à l'ordre de « Sculpture en Balade » pour l'adhésion à l'association pour l'année 2015.
- Si vous ne l'avez pas encore fait, un chèque à l'ordre de « Sculpture en Balade » pour la participation aux frais (vernissage avec animation par groupe de jazz, gardiennage, éclairage, communication)

Emplacement extérieur de 3m sur 5m	<input type="checkbox"/> 200€
Emplacement sous abri (chapiteau) de 3m sur 3m	<input type="checkbox"/> 250€
Emplacement intérieur de 3m sur 5m (places limités)	<input type="checkbox"/> 250€

Il est impératif de nous faire parvenir votre inscription **avant le 15 avril 2015**

La responsable des inscriptions :

Patricia Leroy ☎ 06 17 92 52 90

Email à : bastettcat@yahoo.fr

Adresse postale :

Patricia Leroy

4b Les Candelleuses

Chemin de Belair

84160 Cadenet

Fiche de Renseignements

(merci d'utiliser des lettres majuscules pour plus de lisibilité)

Nom de famille :

Prénom :

Nom d'artiste :

N° d'inscription MDA ou n° de registre de commerce :

Adresse :

Code Postal et Ville :

☎ Mobile :

☎ Fixe :

Site Internet :

E-mail (en lettres majuscules) :

Matière(s) travaillée(s) :

Vous avez l'intention d'exposer une ou plusieurs sculpture(s) de grand volume ? Oui
 Non

Emplacement choisi, merci de bien vouloir cocher une case:

Emplacement extérieur de 3m sur 5m 200€

Emplacement sous abri (chapiteau) de 3m sur 3m 250€

Emplacement intérieur de 3m sur 5m (places limitées) 250€

Le renvoi de ce bulletin de participation daté et signé entraîne l'acceptation totale du règlement de la manifestation.

Attention : le maintien de la manifestation dépend entièrement du nombre d'inscriptions reçues au 15 avril. Nous ne percevons plus de subventions ce qui explique l'augmentation de nos tarifs par rapport aux années précédentes.

Date et signature de l'exposant :

Sculpture en Balade

La Mairie

84240 Grambois

☎ 0673371301

www.sculpture-balade.com



Les Jardins du Château de Lauris 84160

Dates de l'exposition : du vendredi 26 juin au dimanche 28 juin 2015

Horaires d'ouverture au public :

- Vendredi soir vernissage à partir de 18h,
- Samedi à partir de 10h et en nocturne.
- Dimanche de 10h à 18h

« Entrée libre et gratuite »

- *Vernissage :* Vendredi 26 juin 2015 à partir de 18h

Un buffet et des rafraîchissements seront servis et la soirée sera animée par un orchestre de jazz. Un éclairage est également installé pour prolonger la soirée agréablement.

- *Organisation et renseignements :*

Sculpture en Balade

La Mairie

84240 Grambois

Site : www.sculpture-balade.com



Sculpture en Balade
La Mairie
84240 Grambois
☎ 0673371301
www.sculpture-balade.com

➤ Responsable des inscriptions :

Patricia Leroy
E-mail : bastettcat@yahoo.fr
☎ 06 17 92 52 90

Adresse postale :
Patricia Leroy
4b Les Candelleuses
Chemin de Belair
84160 Cadenet

➤ Responsable de la manifestation :

Jan Peeman (Président de l'association)
E-mail : jan.peeman@orange.fr
☎ 06 73 37 13 01

Adresse postale :
Sculpture en Balade
La Mairie
84240 Grambois

Règlement intérieur

- Article 1 - Les sculpteurs qui souhaitent participer à la manifestation « Sculpture en Balade » dans les jardins du château de Lauris, doivent présenter un minimum de 5 et un maximum de 10 sculptures. L'espace disponible par sculpteur est d'environ 5m sur 3m pour ceux qui exposent à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur. Les emplacements sous abri, sous chapiteau, sont de 3m x 3m. Il y aura la possibilité d'exposer une sculpture de grande taille sur le site. Dans ce cas, merci de bien vouloir le préciser sur la fiche de renseignements. Les sculpteurs s'engagent à participer bénévolement aux tâches de préparation, d'installation et de désinstallation de l'exposition (même pour aider les autres exposants). N'oubliez-pas que les expositions sont organisées par les membres bénévoles du bureau et qu'aucune rémunération ne leur est accordée.
- Article 2 - Les emplacements sont définis selon un planning qui vous sera fourni avant l'exposition. Les sculpteurs s'engagent à identifier chacune des œuvres présentées (nom de l'artiste, nom de l'œuvre, le prix de l'œuvre et avoir une liste de prix en plusieurs exemplaires à disposition).
- Article 3 - Pour participer à l'exposition, il faut être inscrit à la maison des Artistes ou avoir un numéro au Registre du Commerce et adhérer à l'association « Sculpture en Balade » en adressant un chèque d'un montant de 15€ ainsi qu'un chèque pour la participation aux frais (gardiennage, vernissage, communication, éclairage, etc.) à l'ordre de « Sculpture en Balade » d'un montant de :
- | | |
|--|-------------------------------|
| Emplacement extérieur de 3m sur 5m | <input type="checkbox"/> 200€ |
| Emplacement sous abri (chapiteau) de 3m sur 3m | <input type="checkbox"/> 250€ |
| Emplacement intérieur de 3m sur 5m (places limitées) | <input type="checkbox"/> 250€ |

En cas de vente, la somme sera directement perçue par l'artiste. Néanmoins rétrocéder 10% de ces sommes à l'association sous forme de don sera très apprécié et totalement justifié.



Sculpture en Balade

La Mairie

84240 Grambois

☎ 0673371301

www.sculpture-balade.com

- Article 4 - Les exposants doivent se munir de socles de présentation adaptés aux œuvres exposées.
- Article 5 - La réception des œuvres se fera **à partir du jeudi 25 juin, et le vendredi 26 juin avant 15h**. Il suffira de se mettre en rapport, par téléphone, avec l'organisateur. Nous allons procéder aux essais de l'installation d'éclairage le jeudi soir pour préparer le soir du vernissage et la soirée du samedi. Les exposants locaux et celles/ceux qui arrivent avant le vendredi 26 juin, déposeront leurs œuvres de préférence le jeudi 25 juin. Le gardiennage est prévu. Chaque exposant recevra un horaire d'arrivée pour déposer ses œuvres et un horaire pour les reprendre à la fin de l'exposition. L'installation du stand ne pourra commencer qu'une fois que l'exposant aura déplacé son véhicule afin de permettre aux organisateurs de garantir le respect des horaires attribués à chacun.
- Article 6 - Le démontage de l'exposition s'effectuera impérativement **le dimanche 28 juin à partir de 18 heures, la fin de la manifestation**. Les sculpteurs locaux et celles/ceux entre vous qui profitent d'être dans ce lieu magique du Luberon pour rester encore quelques jours ont la possibilité d'entreposer leurs œuvres dans une salle fermée à clé le dimanche pour les reprendre le lendemain lundi 29 juin.
- Article 7 - Les œuvres exposées sont sous l'entière responsabilité de ceux qui exposent.
En cas de dommage subi par les pièces exposées, les artistes renonceront à tout recours contre l'association organisatrice.
S'ils ont souscrit une assurance pour leurs œuvres, leur contrat devra comporter la même renonciation à recours. Le soir après la fermeture au public, un gardiennage de nuit du lieu d'exposition sera assuré pendant toute la durée de l'exposition, à partir du jeudi 25 juin, le soir des essais de l'installation d'éclairage.
- Article 8 - Les sculptures présentées par les artistes doivent toutes être à vendre.



Sculpture en Balade

La Mairie

84240 Grambois

☎ 0673371301

www.sculpture-balade.com

- Article 9 - Pour l'organisation de notre « Tombol'Art » avec laquelle le public peut gagner une sculpture, nous vous demandons de bien vouloir si possible nous réserver une œuvre d'une valeur d'environ 300€ (si vous en avez). Si votre œuvre est tirée au sort, cette somme vous revient et le détenteur du ticket gagnant remporte votre œuvre.
- Article 10 - Les artistes autorisent à titre gratuit l'association Sculpture en Balade à prendre des photos, diffuser les éventuelles photos de leurs œuvres dans le cadre de leur participation aux expositions organisées par l'association, en vue de sa fixation, reproduction et communication au public ainsi que dans le cadre de la promotion et de la communication de l'association Sculpture en Balade.
- Article 11 - Un dernier mot de la fin : Pour des raisons de budget, le bureau a décidé de rendre les boissons lors du vernissage payantes (1 € le verre). Les exposants auront un badge leur permettant de boire quelques verres gratuitement. Chaque exposant est également sollicité pour nous aider à rendre le buffet du vernissage le plus riche possible en fournissant chacun une tarte salée ou autre.